

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du dix décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mme POISSON Emmanuelle

Etaient excusés : M. BARRAULT Pierre, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, RAVAN Bénédicte

Secrétaire de séance : M. MOLET Hervé

M. BARRAULT Pierre a donné pouvoir à M. PÉROT Yannick pour le représenter et émettre tout vote
Mme FERNANDES DIAS Sophie a donné pouvoir à Mme BERTHELOT Maria pour la représenter et émettre tout vote

Mme RAVAN Bénédicte a donné pouvoir à Mme POISSON Emmanuelle pour la représenter et émettre tout vote.

Une remarque a été faite sur le compte rendu de la réunion du 4 novembre 2019 par Mme ARQUEZ. Dans la *délibération n° 04/11/2019 « Remboursement par l'AFC / Concert du 15 septembre »* : il faudrait supprimer les termes « pour l'aider financièrement » qui laissent entendre que la manifestation était déficitaire.

ORDRE DU JOUR :

- DETR « Dotation d'équipement des territoires ruraux »
- Recensement de la population - Désignation du coordonnateur et des agents recenseurs
- Modification des statuts du SIEIL
- Demandes de subvention
- Modification simplifiée du PLU
- Questions diverses

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il est possible de ne pas respecter l'ordre chronologique des dossiers ci-dessus ; sa demande est acceptée.

Délibération - Modification simplifiée du PLU

Les Personnes Publiques Associées ont été destinataires des documents concernant la modification simplifiée du PLU (notice de présentation et règlement) ; ces dernières ont transmis leur avis (pas de remarques hormis le Conseil Départemental qui ne prévoit pas d'aménagement sur la RD 910 pour sécuriser l'entrée des entreprises).

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera mis à la disposition du public pendant un mois à compter du 13 janvier 2020.

Dossier - Projet d'une centrale photovoltaïque

Arrivée de Mme POISSON Emmanuelle à 19h15 et M. PÉROT à 19h35.

Les terrains d'implantation visés pour cette centrale photovoltaïque sont situés sur l'ancienne emprise de carrière GSM, sur 25 ha ; les terrains ont été remis en état à la fin de l'exploitation. La mise en place de cette centrale permettrait de produire de l'énergie et également de développer une co-activité agricole (la remise en état agricole ne permet pas de rendre les terres cultivables) ; une zone humide serait également créée.

Une modification du PLU devrait être programmée en complément du dossier « Projet d'exploitation d'une carrière » sollicité par la Société GSM.

Ce projet générerait une taxe à hauteur de 86 000 €/an au bénéfice de LST, de 5 500 €/an au bénéfice de la Commune et 65 000 €/an au bénéfice du Conseil Départemental.

Le conseil municipal souhaite reporter le débat en janvier 2020 et revoir l'emprise du projet en limite des habitations.

Dossier - Demande de subvention

Le conseil municipal a émis un avis défavorable à une demande de subvention sollicitée par les Sapeurs-Pompiers Humanitaires suite au séisme en Albanie.

Délibération - Statuts du SIEIL

Les modifications des statuts du SIEIL sont adoptés par le conseil municipal, en qualité de membre adhérent au SIEIL, suite aux dispositions de la loi MAPTAM et NOTRE concernant la représentation de la Métropole de Tours par substitution de ses communes membres au SIEIL

Présents	11
Pour	14 dont 3 pouvoirs
Contre	0
Abstention	0

Délibérations - Recensement de la population - Désignation du coordonnateur et des agents recenseurs.

Les opérations de recensement de la population sur la Commune débuteront le 16 janvier 2020 et ce, jusqu'au 15 février 2020. Deux agents recenseurs vont être

recrutés (Régine BERTRAND et Joëlle OUVRARD) ; Marie-Hélène HERBELIN, est nommée coordonnateur communal.

Les agents recenseurs seront rémunérés sur une base de 20h/semaine.

Délibération - DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de restaurer et de mettre aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) la salle associative, au n° 1 bis, Rue nationale, pour un coût prévisionnel de 179 789.00 € HT .

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), rubrique « Mise aux normes de sécurité dont accessibilité aux personnes handicapées ... »

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

DEPENSES

(Travaux, honoraires maîtrise d'œuvre, honoraires SPS 179 789.00 €

RECETTES

DETR 71 915.60 €

Autofinancement 107 873.40 €

179 789.00 €

Le conseil municipal

- Approuve le programme de travaux, son coût global de 179 789.00 € HT et le plan de financement prévisionnel,
- sollicite auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DETR 2020, rubrique « Mise aux normes de sécurité dont accessibilité aux personnes handicapées ... »

Présents	11
Pour	14 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération FDSR - Fonds Départemental de Solidarité Rurale

Le conseil municipal s'engage à réaliser des travaux de voirie en 2020 pour un montant prévisionnel de 41 900.00 € HT et sollicite une subvention auprès du Département d'Indre-et-Loire, au titre du FDSR, d'un montant de 8 805.00 €

Il approuve le plan de financement :

<u>DEPENSES</u>	41 900.00 € HT
<u>RECETTES</u>	
FDSR	8 805.00
Autofinancement	33 095.00

TOTAL	41 900.00 €

Présents	11
Pour	14 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération - Dissolution du SIVOM

A la demande des services de la Préfecture, les conseils municipaux doivent délibérer à nouveau sur la dissolution du SIVOM de Descartes, Abilly, La Celle Saint Avant et sur l'acceptation portant sur le partage patrimonial en retirant toute notion de montant et en rétablissant la situation du passif par l'énumération des emprunts qui seront réellement à partager au 31 décembre 2019.

En effet, la situation de l'actif et du passif du SIVOM a évolué depuis la décision de dissoudre le SIVOM au 31 décembre 2019 et les montants indiqués ne correspondent plus aux montants définitifs au 31 décembre 2019.

Présents	11
Pour	14 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0